

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 25 Février 2020.

Date de convocation : 17/02/2020

Date d'affichage : 17/02/2020

Nombre de conseillers : 11

L'an deux mil vingt le Mardi 25 Février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ, Alain DESERT.

Etaient absents excusés : Sylvie GEGU

Était absent non excusé : NÉANT

VOTE	
Présents	: 10
Procurations	: 1
Nombre de votant	: 11
Pour	: 11
Contre	: 0
Abstention	: 0

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MALIN Anne-Sophie a été élue secrétaire de séance.

Adressage et numérotation des propriétés bâties

RAPPORTEUR : HERMAGNÉ Christophe

EXPOSE : Adressage relatif au numérotage des maisons et lieu-dit dans le cadre du déploiement de la fibre optique et de l'accès des secours.

Madame Céline HÉMON, Maire, explique au conseil municipal que, dans le cadre de l'accès aux secours et du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune de Beaulieu Sur Oudon, toutes les habitations doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie.

Cet adressage doit être précis pour plusieurs raisons :

- Meilleurs délais et meilleure efficacité face à la demande des secours (accident de la vie, incendie, ...);
- Distribution des courriers en tous genres par les services de la Poste, par les transporteurs ou les services administratif de la Mairie ;
- Localisation en cas de contact urgent par Madame Le Maire ou les services de la Mairie ;

La commission Aménagement & Urbanisme a donc étudié ce dossier et propose de suivre les préconisations de LAVAL Très Haut Débit (THD) avec une numération métrique.

Les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le logement de l'église.

Pour la commune de Beaulieu Sur Oudon, le point de départ est l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la numérotation proposée en annexe et décide de fournir les plaques de numérotation chez les riverains qui n'en seraient pas pourvus.

Ampliation conforme de l'Arrêté N° 2020-023 pour tous les propriétaires concernés ainsi que les différents services (DGFIP service du cadastre, SDIS 53, La Poste, ORANGE télécom, Gendarmerie, ENEDIS, GRDF (Engie) pour le gaz et LAVAL Agglo.

Un tableau de la liste des voies et numérotations est joint à la **Délibération N° 010** du Mardi 25 février 2020.

PROPOSITION : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de délibération.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 mars 2020.

Le Maire,
HÉMON Céline.

